



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



12198319



27 NOV. 2012

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/12/2012 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : SV GESTION

Forme juridique : Société en Commandite Simple

Siège : B-4610 BEYNE-HEUSAY - rue du Cimetière 59

N° d'entreprise : 501 591 057

Objet de l'acte : CONSTITUTION

Extrait de l'acte de constitution du 15 novembre 2012 :

Par acte sous seing privé du 15 novembre 2012, il est constitué une société en commandite simple dénommée "SV GESTION" dont le siège social est situé à B-4610 Beyne-Heusay, rue du Cimetière 59.

Les associés fondateurs de la société sont :

-Madame VANDE CASTEELE Sandra, domiciliée à B-4610 Beyne-Heusay, rue du Cimetière 59, en qualité d'associée commanditée ;

-Monsieur HENSAY Gilles, domicilié à B-4610 Beyne-Heusay, rue du Cimetière 59, en qualité d'associé commanditaire ;

-Madame HENSAY Mathilde, domiciliée à B-4610 Beyne-Heusay, rue du Cimetière 59, en qualité d'associée commanditaire.

La part fixe du capital social, représentée par 1.000 parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale, s'élève à mille euros (1.000,00 EUR) et est entièrement souscrite et libérée en numéraire. Le capital social est variable sans modifications de statuts pour ce qui dépasse cette part fixe de mille euros.

L'exercice social débute le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année. Le premier exercice social se clôturera le 30 septembre 2013.

La société reprend tous les engagements et obligations contractés en son nom tant qu'elle était en formation et ce, depuis le premier octobre 2012.

Le bénéfice net est déterminé conformément aux dispositions légales. L'affectation du résultat sera déterminée par l'assemblée générale. L'organe de gestion peut décider le paiement d'acomptes sur dividendes. Les dividendes et acomptes sur dividendes sont répartis entre les associés au prorata des parts sociales détenues.

En cas de liquidation, l'actif net sera réparti également entre toutes les parts sociales et servira d'abord à rembourser le montant du capital libéré.

Madame VANDE CASTEELE Sandra, associée commanditée, est nommée en qualité de gérante pour une durée indéterminée. Elle pourra poser seul tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou simplement utiles à la réalisation de l'objet social.

**VANDE CASTEELE Sandra,
Associée commanditée,
Gérante.**